



N°3710
Entrée le 02.03.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler **Monsieur Claude Wiseler**
Luxembourg, le 03.03.2026 **Président de la**
Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre des Finances** concernant **la lettre circulaire du 4 février 2026 relative à la préparation du projet de budget pour l'exercice 2026**.

Un article de presse fait état d'une « Lettre circulaire aux départements ministériels » du Ministre des Finances du 4 février 2026 relative à la préparation du projet de budget pour l'exercice 2026.

Cette circulaire introduirait un changement significatif dans la méthode d'élaboration du budget de l'État. Il ressort également que les recrutements dans le secteur public, y compris les remplacements liés aux départs à la retraite, devraient être limités « à un minimum absolu ».

La circulaire indiquerait en outre que le budget de l'État devra prioritairement soutenir la lutte contre la pauvreté, le renforcement du pouvoir d'achat, le logement, la transformation numérique et durable, la défense ainsi que la sécurité sociale.

Par ailleurs, elle préciserait que les mesures prévues dans le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) ne bénéficient d'« aucun acquis automatique sur le plan budgétaire », ce qui pourrait avoir des implications importantes pour la mise en œuvre des engagements climatiques du Luxembourg.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- 1) **Monsieur le Ministre des Finances peut-il communiquer la circulaire susmentionnée à la Commission des Finances ?**
- 2) **Monsieur le Ministre a, par le passé, qualifié la politique budgétaire du Gouvernement d'« anticyclique ». Dans un contexte où les perspectives macroéconomiques se dégradent et où la croissance demeure inférieure à sa moyenne historique, comment justifie-t-il l'orientation vers une politique davantage centrée sur la maîtrise des dépenses ?**
- 3) **La circulaire mentionnerait qu'après une année 2025 marquée par une politique anticyclique, l'exercice 2026 devrait permettre de « récolter les fruits des mesures engagées depuis 2023 ». Monsieur le Ministre peut-il expliquer cette formulation ?**
- 4) **Si les domaines prioritaires susvisés sont appelés à être préservés, du moins partiellement, des efforts de maîtrise des dépenses, comment le Gouvernement entend-il répartir la charge d'ajustement budgétaire entre les autres départements ou politiques ne figurant pas explicitement parmi ces priorités ?**
- 5) **Monsieur le Ministre peut-il préciser pour quelles raisons le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat est explicitement mentionné dans la circulaire ? Cette mention traduit-elle une volonté de réévaluer prioritairement les engagements budgétaires liés à la transition énergétique ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a wavy line below it.

Sam TANSON
Députée